

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24/07/2023**

**NOMBRES DE MEMBRES**

| Afférents<br>au Conseil | Présents | Nombre de<br>procuration |
|-------------------------|----------|--------------------------|
| 15                      | 15       | 0                        |

Date de la convocation :  
**13/07/2023**

L'an deux mille vingt et trois, le vingt quatre juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Maleville, conformément à la délibération 20220705 portant détermination du lieu des séances du conseil Municipal, sous la présidence de Madame Fabienne SALESES, Maire.

**Présents :** Fabienne SALESES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

**Secrétaire de Séance :** Philippe GAUDON.

**Création d'un poste d'adjoint technique/suppression du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 15   | 0      | 0          |

**Madame le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 01/09/2022,

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire d'un emploi d'Adjoint technique territorial, en raison de l'agrandissement de la cantine scolaire et de l'application du Projet Alimentaire Territorial,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 05/07/2023,

**Mme le Maire propose à l'assemblée,**

- **la création** d'un emploi d'Adjoint technique territorial, permanent à temps non-complet à raison de 28.11 heures hebdomadaires,
- **la suppression** d'un emploi d'Adjoint technique principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non-complet à raison de 24 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **01/09/2023** :

**Filière : Technique**

**Cadre d'emploi : Adjoint technique**

Grade : Adjoint technique territorial :

- ancien effectif : .....4
- nouvel effectif ..... 5

**Filière : Technique**

**Cadre d'emploi : Adjoint technique**

Grade : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien effectif : .....3

- nouvel effectif ..... 2

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE**

- d'adopter la modification du tableau des emplois proposée ci-dessus,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

**Fabienne SALESSE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>